

Mouvement intra départemental 2025

Postes à profil

1) conseiller pédagogique départemental (CPD)

Les postes de conseillers pédagogiques départementaux, auprès de la Directrice Académique, font l'objet d'une procédure particulière (appel à candidature et entretien devant une commission départementale présidée par la) directrice académique.

Ils sont pourvus à titre définitif par des enseignants titulaires du CAFIPEMF.

Les enseignants retenus après entretien mais ne possédant pas les titres requis (CAFIPEMF) sont nommés à titre provisoire pour l'année scolaire.

2) conseiller pédagogique de circonscription (CPC)

Les postes de conseillers pédagogiques de circonscription, auprès des IEN (spécialisés ou non) sont pourvus selon une procédure particulière (appel à candidature et entretien devant une commission départementale), sauf pour les conseillers pédagogiques assurant déjà ces fonctions à titre définitif.

Les candidats doivent être titulaires du CAFIPEMF.

L'option du CAFIPEMF est un élément d'appréciation

3) référent handicap

Titre requis : CAPPEI – module de professionnalisation : exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA – CAPA-SH

Le professeur référent exerce sous l'autorité de l'IEN-ASH.

L'enseignant référent assure le suivi du parcours de scolarisation de chaque élève handicapé tout au long de sa scolarité. Il assure un lien permanent avec l'élève, les parents, la MDPH, les équipes enseignantes.

Procédure de recrutement : appel à candidature – choix par une commission d'entretien départementale.

4) le coordonnateur AVS/AESH

Titre requis : CAPPEI ou CAPA-SH

Le coordonnateur AVS/AESH exerce sous l'autorité de l'IEN-ASH.

Le coordonnateur AVS/AESH a en charge l'installation, le suivi, et la gestion des aides humaines du plan de compensation (MPH).

Procédure de recrutement : appel à candidature – choix par une commission d'entretien départementale.

5) le professeur ressource - ASH

Titre requis : CAPPEI ou CAPA-SH (toutes options)

Le professeur ressource exerce sous l'autorité de l'IEN-ASH.

Sa mission est d'apporter une aide aux écoles qui accueillent des élèves à besoins spécifiques et d'assurer la formation des enseignants à une meilleure prise en charge de ces élèves.

Procédure de recrutement : appel à candidature – choix par une commission d'entretien départementale

6) postes en IME

titre : CAPPEI – CAPA-SH (option D)

L'enseignant exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN-ASH et du directeur de l'établissement médico-social.

Conditions d'exercice : postes implantés dans les établissements spécialisés ou externalisés dans une école.

Procédure de recrutement : appel à candidature – entretien devant une commission d'entretien spécifique

7) enseignants affectés auprès de la Maison des personnes handicapées

Titre : CAPPEI – CAPA-SH

Sa mission est d'instruire le dossier de compensation du handicap, d'organiser et animer les équipes pluridisciplinaires d'évaluation.

Procédure de recrutement : appel à candidature – entretien devant une commission d'entretien spécifique

8) enseignant en unité locale d'établissement pénitentiaire

Titre : CAPPEI (module d'approfondissement) – CAPA-SH

L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'UPR et sous le contrôle des corps d'inspection.

Texte de référence : circulaire n°2011-239 du 8 décembre 2011

Procédure de recrutement : appel à candidature – entretien devant une commission d'entretien spécifique

9) Directions à décharge complète

10) Référent directeur école :

Titre requis : directeur d'école

Procédure de recrutement : appel à candidature – entretien devant une commission d'entretien spécifique

11) Poste classe immersive

12) Poste dans le cadre du dispositif « Scolarisation des moins de trois ans »